



Dechoir des droit de paternite

Par **all359**, le **08/03/2010** à **12:00**

Bonjour,

Je suis en couple avec une femme qui a une petite fille de 7 ans, née d'une "premiere union".Le "pere" biologique de cette petite fille a voulu la reconnaitre juste pour lui mettre des battons dans les roues et ne s'en occupe pas du tout. Il a fait une demande de visite a un point relais qui a duree 8 mois et en parallele une pension alimentaire lui a été imposée. Mais cette pension n'a jamais été versée, et dès la fin des rencontre au point rencontre nous n'onvons eu plus du tout de nouvelles.

Nous devons passez au tribunal pour faire le point sur la situation, nous avons eu un temoignage comme quoi "notre" petite fille a été bouleversé de ces rencontres avec cet honne dont elle ne connaissait rien et qu'elle ne voulait pas voir, et depuis, il a tout laisser tomber.

PLus de convocations, pas de pension, rien, et cela depuis 3 ans. J'ai connu ma compagne il y a 7 ans et la petite n'avait que 7 mois. Depuis toujours je m'occupe d'elle comme il se doit, je lui apporte tout se dont elle a besoin, j'aimerai avoir des droit, continuer mes devoirs sur elle et surtout que tout ca soit reconnu. J'ai merai savoir comment faire pour pouvoir adopter celle que je considere comme ma fille et savoir si il est possible de le dechoir de ses droits. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

A.L.